

# SOUMETTRE UNE FACTURE SUR LE PORTAIL TRADESHIFT

Extrait de la  
Charte fournisseurs 2017

LES INFORMATIONS SUIVANTES DOIVENT ÊTRE OBLIGATOIREMENT RENSEIGNÉES :

<b>ENTITÉ DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE</b>	Entité à facturer qui vous a été indiquée (sur le bon de commande ou par votre contact client).
<b>NUMÉRO DE FACTURE OU AVOIR</b>	Ne doit pas comporter de caractères spéciaux, ni d'espace et doit être saisi en majuscule avec un maximum de 30 caractères.
<b>DATE DE FACTURE OU AVOIR</b>	Ne doit pas être postérieure à la date du jour.
<b>NUMÉRO DE COMMANDE</b>	Il est obligatoire en l'absence de centre de coût (CA). C'est la référence du bon de commande ou du numéro de contrat ou d'un avenant. Se compose de 5 caractères alphanumériques en majuscules, suivi d'un tiret et de 10 chiffres.
<b>CENTRE DE COÛT (CA)</b>	Est obligatoire en cas d'absence de numéro de commande. Demandez le à votre contact client.
<b>ÉLÉMENTS DE LA FACTURATION</b>	Quantité, prix, TVA, etc.
<b>RÉGIME DE TVA</b>	Encaissement ou débit.

LES INFORMATIONS SUIVANTES SONT OBLIGATOIRES DANS CERTAINS CAS :

## PRESTATIONS INFORMATIQUES INTELLECTUELLES

### NUMÉRO DE CONTRAT

Est obligatoire s'il commence par 'ATU', 'ATG' ou 'FOR'. Sélectionnez le champ « n° de contrat », dans la liste déroulante des champs facultatifs de l'entête de la facture/avoir.

### CODE PÉRIODE

Est obligatoire, en plus du n° de commande, uniquement pour les contrats commençant par 'ATU', 'ATG' ou 'FOR'. Le code période est composé de 2 lettres ('AS', 'ST', 'DE') suivi de 2 chiffres correspondant au mois et 2 chiffres correspondant à l'année de prestation.

## HOMMES DE LOI

### RÉFÉRENCE DE DOSSIER DE RECOUVREMENT (CODE P@TRIC)

Est obligatoire uniquement pour les fournisseurs Homme de Loi. Le code P@tric est à indiquer dans le champ « n° de dossier », dans la liste déroulante des champs facultatifs de l'entête de la facture/avoir.